

Rapport pour le conseil régional
MAI 2016

Présenté par
Valérie Pécresse
Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

**UNE CARTE UNIQUE DES FORMATIONS
PROFESSIONNELLES INITIALES
TOURNEES VERS LES EMPLOIS DE DEMAIN**

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
1. Une carte négociée bien en amont de la rentrée	4
2. Une carte des formations qui répond aux besoins d'emplois des territoires.....	5
3. Rapprocher lycées et CFA pour bâtir une offre professionnelle cohérente	5
4. Développer une évaluation des dispositifs.....	6
ANNEXE AU RAPPORT N°1	7
PROJET DE DELIBERATION	9

EXPOSE DES MOTIFS

La région ne peut se satisfaire de l'état actuel de la carte des formations professionnelles offertes aux jeunes franciliens.

Ils sont encore 20% à se retrouver sans emploi à l'issue de leur formation initiale. Trop souvent éloignée des besoins des entreprises et peu accessible, celle-ci doit être repensée. Alors que 70% des jeunes ayant suivi une formation en apprentissage sont en emploi six mois après, cette voie est encore trop peu exploitée. La voie scolaire (celle des lycées professionnels) est encore trop encombrée de formations ne débouchant pas suffisamment sur l'emploi (notamment dans le secteur tertiaire). Dans le même temps, environ 10% des places restent vacantes.

Le renforcement des compétences régionales dans la détermination de l'offre de formation professionnelle initiale nous donne l'occasion de remettre à plat la construction de la carte des formations initiales comme sa gouvernance, pour déboucher sur une carte unique facilitant l'orientation des jeunes franciliens vers les formations les plus porteuses d'emploi et éviter les doublons entre les différentes voies.

Il nous faut également parvenir à personnaliser l'orientation, en s'adressant à chaque élève, chaque famille, pour éviter l'orientation par défaut, cause de frustration et facteur d'échec, voire de décrochage, en offrant à tous les élèves et à leurs familles des conseils d'orientation efficaces en phase avec leurs aspirations, mais aussi avec les besoins des entreprises.

C'est pour cela que la région, dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO), va construire un portail régional unique qui identifie, géolocalise et donne les informations essentielles sur les formations, notamment une information sur les taux de réussite et d'insertion par diplôme. Une application disponible sur les téléphones portables de type smartphone sera également développée.

Ainsi, les jeunes franciliens et leurs familles, l'ensemble des acteurs de l'orientation, les CFA, les lycées professionnels et les acteurs économiques seront informés en temps réel et de façon transparente de l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales.

Nous entendons mettre à profit tous les leviers que nous donne aujourd'hui la loi pour réaliser cette ambition. C'est l'objet du présent rapport, notamment concernant le rôle de la Région en matière de carte régionale des formations professionnelles initiales tel que défini dans l'article L.214-13-1 du code de l'éducation et l'article L6121-1 du code du travail. Ces orientations seront intégrées au prochain schéma prévisionnel régional des formations en lycées, soumis au vote de l'assemblée régionale d'ici la fin de l'année 2016.

1. Une carte négociée bien en amont de la rentrée

La carte des formations professionnelles initiales sera adoptée chaque année en février pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre de la même année, après consultation du CREFOP, conformément au code de l'éducation modifié qui étend cette consultation à l'offre sous statut scolaire.

A cet égard, la région propose, dès la préparation de la rentrée 2017, d'harmoniser les calendriers de travail avec les autorités académiques au sein du territoire francilien afin de disposer d'une vue d'ensemble et pleinement partagée des demandes d'ouvertures et de fermetures de formation des différents opérateurs de formation, CFA comme lycées professionnels. Naturellement, une flexibilité de ce calendrier sera maintenue afin de permettre les entrées et sorties en formation tout au long de l'année.

Un travail avec le recteur de région académique est engagé pour formaliser cette négociation.

La région propose que le CREFOP installe une nouvelle commission chargée spécifiquement de la formation professionnelle par voie scolaire. Elle devra travailler en proximité avec la commission apprentissage du CREFOP, voire fusionner avec elle.

2. Une carte des formations qui répond aux besoins d'emplois des territoires

La carte des formations professionnelles initiales doit être un levier pour permettre l'adaptation en continu de l'offre de formation aux besoins des entreprises et des secteurs qui recrutent. Elle doit en outre garantir l'insertion rapide et l'évolution professionnelle ultérieure des lycéens et apprentis.

Cette orientation devra permettre également de réduire la proportion de places vacantes aussi bien dans les CFA que dans les lycées professionnels. Une attention particulière sera portée aux formations conduisant à des métiers en fort développement (notamment ceux liés au numérique, à la transition énergétique et à l'aide à la personne) :

- qui garantissent aux jeunes la meilleure insertion professionnelle possible,
- qui s'adressent à tous les publics à accueillir¹ et offrent le plus d'opportunité de parcours de réussite diversifiés,
- qui fassent bénéficier au plus grand nombre les investissements réalisés par la région en matière de locaux et d'équipements.

Le pilotage de la carte des formations professionnelles nécessite de prendre en compte des projets d'aménagement du territoire et de développement social francilien.

Dans cette perspective, la procédure annuelle d'ouverture et de fermeture tiendra compte notamment des logiques territoriales en lien avec les besoins en emplois. Elle reposera enfin sur une meilleure participation des partenaires sociaux, représentés au CREFOP, dans la construction de l'offre.

Plus généralement, la concertation avec le monde économique doit être développée, en y associant le réseau des PME régionales fortement créatrices d'emplois. Une coopération plus étroite avec le secteur de la formation professionnelle continue et avec les développeurs régionaux de l'apprentissage sera également recherchée.

3. Rapprocher lycées et CFA pour bâtir une offre professionnelle cohérente

La région vise une hausse significative du nombre de jeunes en formation professionnelle initiale.

Il s'agit notamment de repérer les places vacantes et de valoriser l'apprentissage, qui constitue en effet la voie de formation la plus efficace en termes d'insertion durable dans l'emploi et qui doit trouver toute sa place aux côtés de la formation en lycée. Le nombre d'apprentis en Ile-de-France a en effet baissé au cours des dernières années, et de manière très inquiétante sur les niveaux bac et infra bac². Il doit pouvoir bénéficier d'une large information présentant ses atouts, dès le collège et dans le cadre des réorientations décidées en seconde.

Dans le même esprit, il sera ouvert aux titres du Ministère du Travail³.

De même, pour maîtriser les coûts et optimiser l'offre de formation, nous devons rechercher des synergies entre les lycées et les CFA. Ce rapprochement se traduira par :

¹ Dont ceux pour qui l'obtention d'un CAP, même peu insérant, constitue un premier pas vers la réussite.

² entre les rentrées 2013 et 2015 : -12% pour l'apprentissage et 0% pour le scolaire

³ Un titre professionnel est une certification professionnelle délivrée par le ministère chargé de l'emploi.

- le développement des classes et parcours mixtes⁴, en soutenant dans ce cadre l'accompagnement par les pairs (parrainage des lycéens de 1ère année par des apprentis de classe terminale)
- la recherche d'une pleine utilisation des capacités d'accueil des lycées et des capacités des CFA, par la mutualisation des plateaux techniques et l'utilisation des places vacantes en lycée pour l'accueil d'apprentis à chaque fois que possible
- le développement sur le territoire de campus des métiers et des qualifications.

Ce rapprochement sera formalisé dans le cadre de la carte des formations professionnelles initiales. Les documents d'information produits par la région sur la formation professionnelle initiale⁵ seront désormais communs aux deux modes de formation. Les outils pour l'information et l'orientation mis en place dans le cadre du service public régional de l'orientation (par exemple outils en ligne de géolocalisation des formations) seront également communs.

4. Développer une évaluation des dispositifs

La région doit absolument se doter d'indicateurs pour évaluer la pertinence des choix opérés (données sur les capacités d'accueil, les taux de remplissage des formations, l'intensité des mutualisations, les abandons en cours de formation, l'insertion professionnelle à la sortie de formation, ...).

Un travail sera mené pour enrichir les outils dont la région dispose : données régionales sur l'insertion de court terme grâce aux enquêtes IVA, IPA (cf. annexe 1)⁶, suivi de cohortes, ...

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**



VALERIE PECRESSE

⁴ Deux formes de mixité : la mixité des classes où lycéens et apprentis préparent le même diplôme, dans une même classe en suivant de nombreux cours en commun ; la mixité des parcours où les jeunes commencent leur formation sous statut scolaire la première (ou les premières) année et poursuivent l'année (ou les deux années) suivante en apprentissage, généralement dans le même lycée.

⁵ Panorama de l'apprentissage et panorama de la formation professionnelle scolaire, enquêtes IVA et IPA...

⁶ la piste d'une déclinaison régionale de l'enquête génération du CEREQ, avec des adaptations prenant en compte les spécificités franciliennes et les préoccupations de la Région sera explorée.

ANNEXE AU RAPPORT N°1

RESULTATS DES ENQUETES « INSERTION VIE ACTIVE » ET « INSERTION PROFESSIONNELLE DES APPRENTIS »

Niveaux de formation	Domaine de spécialité	Taux d'emploi lycéens IVA 2015	Taux d'emploi apprentis IPA 2015	Taux de réponses IVA 2015	Taux de réponses IPA 2015
II & I	Production		76%		64%
	Services		72%		59%
	Total II & I	Sans objet	73%	SO	60%
III	Production	55%	72%	70%	55%
	Services	67%	70%	67%	53%
	Total III	64%	71%	68%	54%
IV	Production	38%	64%	68%	49%
	Services	44%	63%	65%	45%
	Total IV	42%	63%	66%	47%
V	Production	21%	52%	59%	50%
	Services	31%	62%	60%	49%
	Total V	26%	56%	59%	50%

sources : Enquêtes IVA 2015 et IPA 2015 (années terminales de formation)

PROJET DE DELIBERATION**DU****UNE CARTE UNIQUE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES
TOURNEES VERS LES EMPLOIS DE DEMAIN**

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code de l'Education ;
- VU** Le Code du Travail ;
- VU** La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;
- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- VU** La délibération CR 72-07 du 27 juin 2007, relative au schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007-2013 ;
- VU** la délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013 approuvant une nouvelle ambition pour l'égalité et la réussite de tous les lycéen-ne-s – Le projet éducatif régional ;
- VU** La délibération CP 12-848 du 21 novembre 2012 relative à la convention entre la Région Ile-de-France et les académies franciliennes pour la gestion de l'offre de formation dans le cadre du plan prévisionnel triennal glissant ;
- VU** La délibération n° CR 34-15 du 10 juillet 2015 relative à l'adoption d'une nouvelle convention-type portant création de CFA ;
- VU** La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
- VU** L'avis de la commission des finances ;
- VU** L'avis de la commission formation professionnelle et apprentissage ;
- VU** L'avis de la commission éducation ;
- VU** Le rapport CR 79-16 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Arrête chaque année, la carte des formations professionnelles initiales après avis du CREFOP et s'agissant des formations scolaires, après accord des autorités académiques.

Délègue à la commission permanente l'adoption de cette carte après consultation des deux commissions thématiques concernées, dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle.

Article 2 :

Révisé la procédure des orientations conjointes Etat-région pour le diagnostic des besoins avec le triple objectif d'une simplification de la procédure, d'une territorialisation d'une partie des

préconisations en lien avec le zonage territorial des besoins en emploi et d'un renforcement de la concertation avec les acteurs économiques.

Article 3 :

Favorise le rapprochement lycées-CFA, notamment par le développement de classes mixtes et de parcours mixtes, la recherche d'une pleine utilisation des capacités d'accueil des lycées et des capacités conventionnelles des CFA par la mutualisation des plateaux techniques et des développeurs de l'apprentissage, et l'utilisation des places vacantes en lycée pour l'accueil d'apprentis, en cohérence avec l'obligation d'accueil des voies générale et technologique.

Délègue à la commission permanente l'actualisation des critères d'instruction des ouvertures, fermetures, modifications de l'offre de formation par apprentissage.

A cet effet, décide de mettre en place une politique de communication conjointe sur la formation professionnelle initiale pour les CFA et les lycées : fusion des documents d'information produits par la région sur l'évolution de la carte de formation professionnelle initiale et sur l'insertion à la sortie de formation (panorama de l'apprentissage et panorama de la formation professionnelle scolaire, outils en ligne de géolocalisation des formations, enquêtes annuelles IVA et IPA...).

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**

VALERIE PECRESSE